



<http://www.mairiedecante.fr>

## PROCÈS VERBAL DU 4 AVRIL 2023

Convocation le 28/03/2023

L'An Deux Mil Vingt-trois, à 17h30, Le Conseil Municipal de la Commune de Canté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

*M le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1° classe & la suppression d'emploi technique non pourvus.*

**Accordée à l'unanimité**

**Début de séance : 17h32**

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

**Absent :**

**Absent excusé :** Jacqueline CHATELAIN-PILLOT, Nicolas BLANCHOT, Wendy BURG.

**Absent représenté :**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

**Mme Nadine CLAPIER** est désignée pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### **ORDRE DU JOUR de la présente séance :**

Approbation du procès-verbal du 10/02/2023  
Audit énergétique salle polyvalente  
Achat d'une bande de 4m au bout de la parcelle C231 pour 1€ symbolique  
Achat de la parcelle C175  
Délibération vote du compte de gestion 2022  
Délibération vote du compte administratif 2022  
Délibération affectation du résultat 2022  
Délibération vote des taxes locales 2023  
Délibération subventions 2023 accordées aux associations et coopératives  
Délibération reversement des subventions pour les coopératives scolaire au SIVE  
Délibération vote du budget primitif 2023  
Questions diverses  
Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui sera publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

## **ARRETÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 10/02/2023**

### **au scrutin ordinaire comprenant les délibérations suivantes :**

- Délibération achat d'un bout des parcelles 231, 232, 233 & la proposition d'échange entre le bout de parcelle de la 231 et la bande communale qui jouxte la parcelle 230 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/002**
- Délibération coupe de bois 2023 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/003**
- Délibération validation du devis de l'étude pour des ralentisseurs **Abandon**
- Délibération approbation des nouveaux statuts du SIAHBVA **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/004**
- Délibération approbation des travaux de renforcement HTA/BT du P21, la Paouloume par le SDE09 **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/005**
- Délibération RIFSSEP **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/006**
- Délibération exonération de la taxe foncière pour les agriculteurs nouvellement installés **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/007**
- Délibération achat maison 3 rue de la Crypte **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/008**
- Délibération participation financière aux entreprises suite à l'adressage **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/009**
- Délibération achat d'un véhicule en commun avec la commune de Labatut **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/010**
- Délibération rénovation du tableau de l'église **approuvée à l'unanimité N° d'ordre : 2023/011**
- Délibération sur l'installation de LEDS pour l'éclairage public **délibération ajournée**

### **Arrêtés Municipaux pris depuis le 10/02/2023 :**

- Portant autorisation permission de voirie, permission de stationnement & autorisation de travaux Rue de la Crypte **N° d'ordre : 2023/006**
- Portant demande débit de boissons temporaire soirée rock **N° d'ordre : 2023/007**
- Portant autorisation police de circulation PN36 **N° d'ordre : 2023/008**
- Portant autorisation police de circulation Rue Sarrut **N° d'ordre : 2023/009**
- Portant paiement de facture dans le cadre de l'aide sociale **N° d'ordre : 2023/010**
- Portant police de circulation PN 35 **N° d'ordre : 2023/011**
- Portant délégation de signature au SDIAU **N° d'ordre : 2023/012**
- Portant attribution de subvention rénovation façades **N° d'ordre : 2023/013**

**Ces PV n'apportant aucune remarque sont adoptés à l'unanimité ou si des observations ont été apportées, elles sont consignées ci-dessous :**

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire

## EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE ce jour

### DÉLIBÉRATION : Audit énergétique salle polyvalente

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente, la commune a fait une demande de subvention « rénovation énergétique » au SDE 09 et à la DETR.

Pour prétendre à ces subventions, il convient de faire réaliser un audit énergétique qui permettra d'apprécier le « gain » avant et après travaux.

La société SAS ECOBE propose un devis de 1 080.00€TTC pour la réalisation de cet audit.

M le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer ce devis.

→ **Approuvé à l'unanimité**

### DÉLIBÉRATION : Achat d'une bande de 4m au bout de la parcelle C231 pour 1€ symbolique

Pour mémoire : Lors du conseil du 10/02/2023 M Le Maire proposait aux membres du conseil l'achat d'une bande de 4m en bordure du ruisseau sur les parcelles C233, C231 & C232. L'achat de ces parcelles, pour l'assainissement collectif dont le SMDEA en aura la servitude, devraient permettre à la commune d'envisager un accès à l'arrière de la mairie et de l'école.

M le Maire a proposé à chaque propriétaire l'achat suivant un devis défini dans la délibération 2023/002.

Seule la propriétaire de la parcelle C231 est d'accord pour céder le bout de 4m à la mairie pour 1€ symbolique.

Cette vente sera établie par notaire et les frais de bornage seront à la charge de la commune ainsi que les travaux de raccordement à l'assainissement collectif. Restera à la charge de l'actuelle propriétaire la taxe de raccordement à l'assainissement.

→ **Approuvé à l'unanimité**

### DÉLIBÉRATION : Achat de la parcelle C175

Dans un projet d'achat de la parcelle C175 « cœur du village » pour la réalisation de garage locatif, M le Maire informe qu'une personne s'est déjà positionnée auprès de la propriétaire sur cette vente, et que cette dernière donnera une réponse à la mairie en fonction de cela. M le Maire propose donc d'ajourner cette délibération.

→ **Ajournée**

### DÉLIBÉRATION : Approbation & vote du compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2022 de la commune tel que proposé par l'inspecteur divisionnaire FiP en poste à Pamiers:

EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES :	69 961.95€	RECETTES :	81 757.83€
SOIT un excédent de 11 795.88€			

EN FONCTIONNEMENT			
DEPENSES :	206 691.87€	RECETTES :	261 611.47€
SOIT un excédent de 54 919.6€			

Résultat budgétaire global 2022 : **+ 66 715.48€**

Résultat de clôture d'exercice 2022 : **+265 129.18€**

→ **Approuvé à l'unanimité**

### DÉLIBÉRATION : Approbation & vote du compte administratif 2022

M le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 de la commune :

EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES :	69 961.95€	RECETTES :	81 757.83€
SOIT un excédent de 11 795.88€			

EN FONCTIONNEMENT			
DEPENSES :	206 691.87€	RECETTES :	261 611.47€
SOIT un excédent de 54 919.6€			

Total cumulé en dépenses = **276 653.82€**

Total cumulé en recettes = **343 369.30€**

Report exercice antérieur = **102 397.77€**

Résultat de clôture d'exercice 2022 = **+265 129.18€**

*Le compte de Gestion (comptabilité du Trésor Public) et le compte administratif (comptabilité de la Commune) ont leurs montants identiques.*

**Comme le prévoit la loi M le Maire sort de la salle et Mme la première Adjointe soumet le compte administratif de la commune au vote de l'assemblée.**

**→ Approuvé à l'unanimité**

#### **DÉLIBÉRATION : Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement s'élève à + 94 919.60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'imputer 40 000.00€ au compte 002 en fonctionnement et de verser 54 919.60€ en investissement au compte 1068.

**→ Approuvé à l'unanimité**

#### **DÉLIBÉRATION : Vote des taxes locales 2023**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la base et le taux des différentes taxes locales pour l'année 2023*

	Bases 2022 effectives	Taux 2022	Bases 2023 prévisionnelles	Taux voté 2023	Total 2023
Taxe foncière (bâti)	160 918	33.29*	175 900	31.29*	55 039
Taxe foncière (non bâti)	26 819	77.04	28 500	75.04	21 386
Taxe d'habitation (TH)	26 027	17.64	27 875	15.64	4 359
CFE	0	0	0	0	0
s/TOTAL					80 784
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés					5 667
<b>TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE LOCALE 2023</b>					<b>86 451</b>

\* dont le taux départemental de 21.15

*En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.*

Le coefficient correcteur communal pour 2023 est : 12 713

La taxe CFE & CVAE ont été transférées à la CCPAP à compter du 01/01/2022 qui reversera une participation fixe à la commune.

La commission finance à l'unanimité a décidé de diminuer les taux d'impositions pour l'année 2023.

→ Approuvé à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION : Versement au SIVE de la subvention pour les coopératives scolaire**

M le Maire rappelle : Lors d'un conseil d'école 2022, les enseignants avaient questionné sur les modalités d'attribution de la subvention que les communes du RPI versent à la coopérative de chaque école. Les mairies délibéraient une somme définie en conseil municipal pour la verser à chaque école. Les 4 mairies ne versant pas les mêmes sommes sur les 3 écoles, le total versé sur chaque coopérative n'était pas équilibré. Les enseignants souhaiteraient un versement équilibré.

Le conseil du SIVE a réfléchi à une méthode le permettant :

- chaque mairie verserait au SIVE sa subvention pour les coopératives (qui pourrait s'intituler "subvention coopérative écoles du RPI)
- le SIVE collecterait la somme globale et verserait ensuite le montant idoine à chaque école selon la clé de répartition souhaitée par les enseignants.
- cette proposition de méthode et la clé de répartition faisant l'objet d'une délibération du SIVE et de chaque commune.

Cette proposition ayant fait l'objet d'une délibération de notre part en 2022 et ayant un bilan positif auprès des écoles, il convient de renouveler cette méthode de versement pour 2023 et pour les années à venir.

M le Maire dit que le montant de la subvention sera défini chaque année et sera mentionnée dans le tableau des « subventions accordées aux associations et au SIVE » de la délibération idoine.

→ Approuvé à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION : Subventions 2023 accordées aux associations et au SIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions à attribuer pour l'année 2023 :

Associations	Montant attribué
ACCA (chasse)	900,00 €
Comité des fêtes	3 500,00 €
Amicale des anciens guerrilleros	136,00 €
Mémoire de la résistance Saverdunoise	136,00 €
FNACA	136,00 €
Le chaverdunois	136,00€
CLIC	200,00€
<b>Approuvé à l'unanimité</b>	
<i>Madame Marion LAFFITTE DE PETIT en sa qualité de présidente de l'APEV, ne prend pas part au vote pour la subvention APEV</i>	
APEV	200,00€
<b>Approuvée : 6 voix pour</b>	
Resto du coeur	200,00€
Réserve	256,00€
<b>Approuvé à l'unanimité</b>	
<b>Total budget -cpte 65748</b>	<b>5 800,00 €</b>

OCCE COOP SCO des écoles (reversement au SIVE)	1 200,00€
<b>Approuvé à l'unanimité</b>	
<b>Total budget -cpte 657348</b>	<b>1 200,00€</b>

<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>7 000,00€</b>
--------------------------	------------------

Monsieur le Maire informe que pour bénéficier de la subvention les associations devront fournir le cerfa 12156\*06 ainsi que les pièces justificatives s'y raccordant.

→ Approuvé à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1° classe**

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Notre agent technique peut faire l'objet d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1° classe.

A cet effet M le Maire propose à l'assemblée de créer :

- un emploi d'Agent technique à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Technique Principal 1° classe

M le Maire propose également à la lecture du tableau des effectifs de la commune de supprimer les emplois non pourvus :

- un emploi d'Agent technique à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Technique Principal 2° classe

Portant le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Tableau des effectifs de la Commune de Canté

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Grade	Temps de travail
<b>Filière Administrative</b>					
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	0	Secrétaire- Comptable de Mairie	20h00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	1	Secrétaire- Comptable de Mairie	20h00
<b>Filière Technique</b>					
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	21h00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	0	Agent polyvalent des services techniques	28h00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	28h00
Agent de Maitrise	C	1	1	ATSEM	30.17 annualisées
<b>Filière Médico-sociale</b>					
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	C	1	0	ATSEM	30.17 annualisées
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>4</b>		

→ Approuvé à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION : Vote du budget 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget prévisionnel 2023 par chapitre

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
<b>011 (Charges à caractère général)</b>	105 449.57	<b>002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)</b>	40 000.00
<b>012 (Charges de personnel)</b>	122 500.00	<b>013 (Atténuations de charges)</b>	58 000.00
<b>014 (Atténuations de produits)</b>	10 220.00	<b>042 (Opérations d'ordre entre sec)</b>	15 208.48
<b>023 (Virement à la</b>	0.00	<b>70 (Produits des</b>	4 575.00

sect° d'investissement)		services)	
65 (Autres charges gestion courantes)	54 500	73 (Impôts et taxes)	112 884.00
66 (Charges financières)	845.91	74 (Dotations et participations)	50 256.00
67 (Charges exceptionnelles)	1 000.00	75 (Autres produits gestion courante)	13 600.00
		76 Produits financiers	1.00
		77 (Produits exceptionnel)	0.00
TOTAL	<b>294 524.48</b>		<b>294 524.48</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
040 (Opération d'ordre)	15 208.48	001 (Solde d'exécution d'inv. reporté)	170 209.58
16 (Remboursement d'emprunts)	0.00	021 (Virement de la sect° de fonctionnement)	0.00
20 (Immobilisations incorporelles)	4 700.00	10 (Dotation Fonds divers réseaux)	54 919.60
204 (subvention d'équipement voirie)	0.00	13 (Subventions d'investissement)	8 176.02
21 (Immobilisations corporelles)	433 396.72	16 (Emprunts reçus)	220 000.00
23 (Immobilisations en cours)	0.00	21 (immobilisations corporelles)	0.00
	<b>453 305.20</b>		<b>453.305.20</b>

Remarque : M Gimeno s'oppose à la participation de la commune au SIVE sur le compte 65561. Une solution devra être trouvée pour le prochain budget, une hausse de cette ampleur ne peut pas perdurer.

→ Approuvé à l'unanimité

### Tableau récapitulatif des indemnités élus 2022

Comme le prévoit la Loi M le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2022

TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS EN 2022

ELUS	FONCTIONS	INDEMNITES BRUTES	CHARGES	COTISATIONS AU DIF	NET	COUT AN-NUEL
CANCEL Eric	Maire	8 657,28 €	363,60 €	86,58 €	7 488,54 €	9 020,88 €
CLAPIER Nadine	1° Adjointe	1 927,98 €	80,94 €	19,26 €	1 667,70 €	2 008,92 €
CHATELAIN Jacqueline	2° Adjointe	1 927,98 €	80,94 €	19,26 €	1 667,70 €	2 008,92 €
						0,00 €
						0,00 €
TOTAL		12 513,24 €	525,48 €	125,10 €	10 823,94 €	13038,72

## QUESTIONS DIVERSES :

Néant

Fin de séance : 19h00